

L'État, dans une logique comptable de compression des coûts et de casse du service public, supprime des postes de titulaires, dégrade les conditions de travail des personnels et des élèves, use et abuse des personnels non titulaires, qu'ils soient de droit privé ou public, recrutés sur des contrats multiples et variés afin de casser au maximum solidarité et combativité.

C'est contre cette logique que Sud Education s'est toujours opposé au recrutement de personnels précaires. En revanche Sud éducation s'est toujours battu aux côtés des non-titulaires, pour l'amélioration de leurs conditions de travail et leur titularisation.

Sud Education revendique la création des emplois statutaires nécessaires à la qualité du service public d'éducation.

Sud Education exige la titularisation de tous les personnels sans condition de concours, de nationalité ou de stage.

Sud éducation exige le retour aux statuts de MI et de SE pour les actuels et futurs surveillant-e-s.

La création des commissions consultatives paritaires (CCP) n'est pas une garantie d'amélioration de la condition des non titulaires d'autant que nombre d'entre eux en sont exclus (vacataires, contractuel-le-s de droit privé...). Seule la lutte et l'organisation permettront de mettre un terme à la spirale de la précarité et de la régression salariale, et d'obtenir enfin des améliorations.

Cependant ces CCP reconnaissent enfin l'existence officielle des non-titulaires, en allant au delà de l'émiettement des contrats. Elles permettront surtout aux non titulaires, via leurs propres représentant-e-s, de se défendre eux-mêmes sans être sous la tutelle des élu-e-s titulaires ou d'être seul-e-s face à l'administration.

C'est bien pour combattre la pression des hiérarchies, défendre les droits des non titulaires trop souvent bafoués que Sud éducation participe à ces élections professionnelles.

SUD éducation refuse la dégradation des conditions de travail des personnels de surveillance depuis la création du statut d'assistant-e-s d'éducation (AED):

- le temps de travail pouvant culminer à 41 heures par semaine,
- le flou des missions qui se trouve être la porte ouverte à de nombreux abus constatés : missions d'enseignement assurées par les AE, notamment dans les CLA, missions propres aux CPE assurées par des AE, encadrement pédagogique imposé depuis cette année, surveillance d'examens ..., et tout ça payé au SMIC !
- le pouvoir donné aux chefs d'établissement de recruter et renouveler ou non un contrat, source de pressions et abus,
- la confusion entre mission de surveillance et sale boulot de vigile.

SUD éducation revendique dès maintenant

- une baisse du temps de travail hebdomadaire (retour aux 28 heures par semaine) pour pouvoir poursuivre correctement des études,
- une augmentation des salaires,
- la fin du recrutement par les chefs d'établissement afin de réduire pressions et copinage,
- le renouvellement annuel systématique des contrats sur une durée de 6 ans, afin également de réduire les pressions,
- De vrais statuts et salaires à hauteur des compétences requises à l'exercice des fonctions d'AVSi, AVSco et AP,
- le retrait des semaines administratives (retour aux deux journées administratives), qui sont utilisées pour pallier le manque de personnels administratifs, voire le manque de personnels dans les collectivités territoriales.
- le droit au congé de formation et aux absences pour raison de concours ou examens sans rattrapage des heures.